

**génération digitale,
+ qu'une copie
conforme**

devillard.ch



GED - COPIEURS - IT
devillard

Commerce international

Après le Japon, l'Albanie devrait être le prochain **Market Focus** organisé par la CCIG.

► PAGE 4

Mobilité

La Confédération projette une tarification pour les déplacements. Conséquences pour les entreprises.

► PAGE 6

Formation

La CCIG propose un **nouveau service**: des ateliers pratiques thématiques, dont celui sur les négociations complexes.

► PAGE 7

COVID-19

La CCIG aux côtés de ses Membres

► Fidèle à sa mission de soutien à l'économie genevoise, la CCIG a créé, le 17 mars dernier, un service consacré aux interrogations des entreprises, par le biais d'une adresse électronique: covid19@ccig.ch.

► Les informations officielles et ressources à destination des entreprises, sites Internet et hotline sont également recensés – et maintenus à jour – sur une page dédiée de notre site web: <https://tinyurl.com/CCIGcovid>.

À la crise sanitaire s'ajoute une crise économique

Le 3 janvier dernier, un tir de drone américain frappe l'aéroport de Bagdad ôtant la vie au général iranien Qassem Soleimani. L'escalade de la violence entre les États-Unis et l'Iran ne présageait rien de bon pour l'année 2020, sans parler du bras-de-fer commercial qui se jouait entre la Chine et ces mêmes États-Unis. Pour beaucoup d'observateurs, une grave crise mondiale aux effets désastreux allait s'ensuivre.

ravivent, chez les plus âgés, des souvenirs d'une guerre mondiale lointaine, qui semblait appartenir au passé.

Des lacunes en matière de protection des indépendants et des patrons de PME

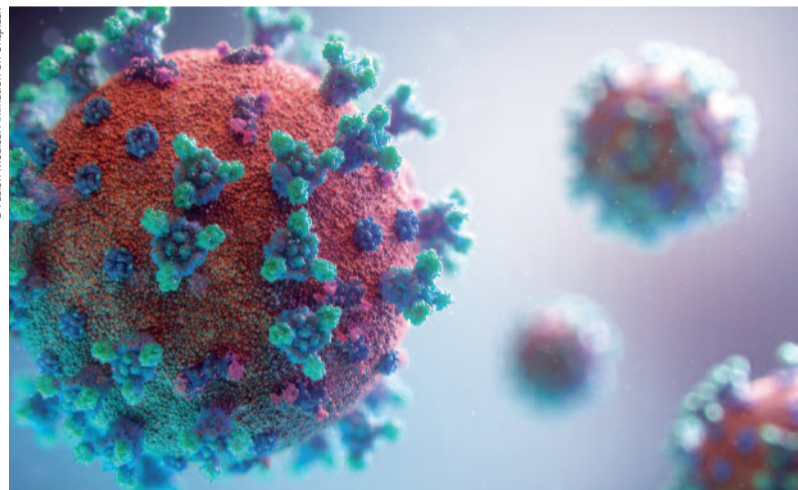
Les frontières fermées, des décisions martiales enjoignant la population à rester confinée, des parlements dans l'incapacité de se réunir pour proposer des lois et les voter, un peuple dont la voix ne pourra se faire entendre le 17 mai, et l'impossibilité pour les gens d'aller travailler. Le ton est donné. « Nous sommes en guerre » disait le président de la République française, Emmanuel Macron. Qui dit guerre, dit plan de relance.

À l'heure où ces lignes sont rédigées, ce sont, au plan fédéral,

42 milliards de francs qui ont été débloqués pour venir en aide aux entreprises et aux entrepreneurs. Le plan « Marshall » helvétique est lancé. Ce plan est conséquent. Le plus conséquent depuis la seconde guerre mondiale, dit-on. Et pour cause, malgré l'existence d'un système d'assurance sociale relativement performant, cette crise a mis en évidence une lacune importante du système de protection sociale. Il s'agit des personnes qui ne peuvent pas bénéficier du chômage partiel en ces temps difficiles. Ces grands oubliés, que le système ne pensait pas devoir soutenir un jour, ce sont les indépendants, les chefs d'entreprises, les personnes ayant une fonction de dirigeant, les travailleurs à temps partiel ou encore les apprentis. Pourtant, toutes ces personnes (mais seulement certains indépendants) cotisent à l'assu-

rance-chômage. Il était donc primordial, compte tenu du caractère exceptionnellement grave de la crise, que l'État vienne en aide à ces personnes qui constituent une part importante du tissu économique suisse (voir encadré en page 2). Les mesures prises sont adéquates et à la hauteur de la gravité de la situation. Il est essentiel de ne pas laisser mourir nos entreprises qui fournissent non seulement des services à la population mais aussi des emplois. Il conviendra donc, à la sortie de cette crise, de s'interroger sur l'opportunité de transposer ces dispositions provisoires dans la législation ordinaire afin de mieux protéger nos entrepreneurs indépendants, les chefs d'entreprises ainsi que les cadres dirigeants qui ne bénéficient jusqu'alors que d'une protection lacunaire.

suite page 2



Personne n'imaginait alors que la crise mondiale que nous traversons ne serait de nature ni militaire ni commerciale mais sanitaire. S'il existe un agent qui progresse plus rapidement qu'une armée en ce monde, c'est bien l'agent pathogène que constitue un virus. Alors que la menace ayant pris source en Chine semblait loin des sociétés

occidentales, celle-ci a progressé de manière invisible et a pris de court puis en otage le monde entier mettant, par la même occasion, la quasi-totalité de l'économie à terre.

Cette crise économique mondiale, qui n'épargne que très peu de secteurs, pousse les gouvernements à prendre des mesures martiales qui

Vous êtes propriétaire immobilier ? Profitez dès maintenant des subventions pour vos travaux de rénovation !

5 BONNES RAISONS DE VOUS LANCER :

- Diminuer votre facture énergétique grâce aux économies d'énergie
- Réduire vos coûts de rénovation grâce aux subventions
- Diminuer vos impôts, travaux déductibles dans l'année de facturation
- Augmenter la valeur de votre bien
- Améliorer votre confort de vie et la qualité d'environnement



Une action
GEnergie

www.ge-energie.ch

Déposez votre dossier avant le **31.12.20**
et avant le démarrage des travaux
sur www.ge-energie.ch
Info-Service 022 546 76 00



Le Programme Bâtiments



Sauvegarder la libre circulation des personnes pour notre système de santé et notre économie

La réinstauration des contrôles aux frontières dans le cadre de la crise du coronavirus a mis en évidence l'importance de la libre circulation. Les travailleurs frontaliers ont en effet rencontré de nombreuses difficultés à se rendre sur leur lieu de travail en raison de ces contrôles. À Genève, ce ne sont pas moins de 80 000 frontaliers qui sont actifs dans de nombreux secteurs, à commencer par celui de la santé. Ceux-ci sont parfois mal perçus par la population, mais force est de constater qu'ils fournissent des services essentiels. Le personnel médical, dont une grande partie est constituée de travailleurs frontaliers, est pourtant applaudi par la population, chaque soir, à 21 h, en guise de remerciement pour son rôle central dans la prise en charge de cette crise sanitaire.

Au-delà du personnel médical, les travailleurs frontaliers sont aussi des indépendants, du restaurateur au coiffeur, ou des employés dans des secteurs tels que la construction, l'industrie, l'horlogerie, l'administration publique et bien évidemment le commerce.

Tant que Genève n'aura ni la capacité de former le personnel nécessaire pour répondre à la demande et au besoin de la population dans de nombreux secteurs, ni la capacité de loger les travailleurs sur son territoire, la libre circulation des personnes doit impérativement être sauvegardée. Ceci afin de garantir à la population genevoise les services qu'elle demande, aux entreprises de trouver la main d'œuvre adéquate et à l'économie de fonctionner efficacement.

Mesures de soutien à l'économie (état au 25 mars)

CONFÉDÉRATION

- Aide immédiate sous la forme de crédits transitoires spécifiques, pour les PME: entreprises individuelles, sociétés de personnes et personnes morales
- Les montants jusqu'à 500 000 francs seront versés immédiatement par les banques et seront couverts en totalité par la garantie de la Confédération.
- Au-dessus de 500 000 francs, la garantie sera ramenée à 85 % et les montants devront faire l'objet d'un bref examen par les banques.
- Report sans intérêt du versement des contributions aux assurances sociales, pour les entreprises frappées par la crise, y compris les indépendants.
- Extension sans intérêt moratoire des délais de versement pour l'impôt fédéral direct, la TVA, certains droits de douane, des impôts spéciaux à la consommation et des taxes d'incitation jusqu'au 31 décembre 2020
- Suspension des poursuites et des faillites au titre de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) jusqu'au 4 avril 2020.
- Réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) sans délai de carence, pour une large part des entreprises et des salariés
- Indemnités en cas de perte de gain pour les indépendants
- Allocations pour pertes de gain pour les salariés

GENÈVE

- Avance de liquidités auprès de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)
- Suppression des intérêts et prorogation des délais de paiement pour les impôts cantonaux.

Liste non exhaustive. La liste complète se trouve sur notre page <https://tinyurl.com/CCIGcovid>.

La mise en réseau au service de l'entrepreneur



Afin de permettre aux entreprises de garantir la continuité de leurs activités, la Fondation Inartis lance la plateforme **Business Continuity Resource**

Cette plateforme, lancée par la Fondation Inartis et ses partenaires industriels et institutionnels, doit contribuer à assurer la continuité d'opérations en permettant la mise en réseau des besoins et ressources disponibles. La CCIG est partenaire de cette initiative qui permet de soutenir les entreprises dans une période complexe. Si, au début d'une crise sanitaire comme celle liée au coronavirus, les institutions peuvent compter sur leur personnel et sur leurs stocks, demain la situation pourrait être différente.

Certains des employés pourront être indisponibles pour cause de maladie ou de restriction de transport et les stocks se videront du fait de l'arrêt de plusieurs usines de production. La plateforme Business Continuity Resource, située à l'adresse <http://bcr.inartis.ch>, permet de décrire les besoins précis et d'identifier des ressources clefs, soit pour anticiper le durcissement de la crise, soit pour pallier les besoins urgents.

Solidarité d'un nouveau genre

Cette nouvelle plateforme est une chaîne de solidarité non contractualisée qui compte sur l'engagement de chacun afin d'atténuer les conséquences de cette crise sanitaire. Selon leur statut, les contributeurs devront s'assurer de l'approbation de leurs employeurs. La Fondation

Inartis et ses partenaires les soutiendront, si nécessaire, dans leurs démarches ainsi qu'en ce qui concerne les couvertures d'assurance et les relations contractuelles. « Les entreprises que nous représentons traversent une période d'incertitude forte tant pour les sociétés à l'arrêt technique que pour celles qui doivent mettre les bouchées doubles pour continuer de servir la demande », détaille Vincent Subilia, directeur général de la CCIG. « En soutenant la plateforme BCR, nous nous engageons pour leur permettre de gérer la situation de manière efficace, sur la base d'un échange de compétences solidaire qui doit être largement suivi ».

Les institutions, entreprises, organisations sont invitées à décrire précisément les ressources qui manquent et qu'elles recherchent, alors que chacun est appelé à déclarer sa disponibilité et ses compétences. Le *matching* pourra alors se faire dans les deux sens, soit que le demandeur contacte directement les personnes ressources qui l'intéressent et convient de la mise en œuvre, soit que les personnes ressources offrent leurs services au demandeur.

« Nous vivons une situation sans précédent qui nous force à réinventer l'accès à des ressources humaines », explique Benoît Dubuis, directeur de la Fondation Campus Biotech – Genève et président de la Fondation Inartis. « Dans le cadre de Campus Biotech par exemple, plusieurs experts médicaux, affectés

aujourd'hui au domaine de la recherche, se retrouvent à la maison. Ils ont les compétences pour relayer le personnel hospitalier sur le terrain mais ne sont recensés nulle part. BCR permet de les rendre visibles et de les réaffecter durant cette période de confinement ».

La plateforme est transversale et s'adresse prioritairement aux fonctions devant être maintenues coûte que coûte durant la crise: soins et santé, sécurité, logistique, alimentation, production, gestion de plateformes sensibles ou impliquant du matériel vivant, IT, etc. Cette plateforme répond à des besoins avérés qui ont été relayés par le monde industriel et institutionnel. Plusieurs institutions utilisent d'ailleurs d'ores et déjà cette plateforme afin de gérer leurs besoins internes.

« Si la situation est globalement bien gérée aujourd'hui par nos différentes institutions et entreprises, des premiers besoins de relais, sur le terrain, nous ont été communiqués. Il est primordial de nous organiser afin de ne pas perdre de temps en cas de perte de contrôle », explique Juliette Lemaignan de la Fondation Inartis. Elle poursuit: « La plateforme BCR s'inspire de différents outils de recensement de compétences qui ont été développés dans le monde, parmi lesquelles la liste française des *biosafety specialists*, qui pourrait être déployée en cas de guerre bactériologique dans le pays ».

Afin de respecter la confidentialité de la démarche de *pairing* toute communication est strictement confidentielle et ne se fait que de façon personnalisée. Une fois que la situation extraordinaire actuelle sera terminée, la base de données sera détruite. ■

SPGINTERCITY
COMMERCIAL PROPERTY ADVISORS

QUARTET

Genève | Rue de Lyon 110-114

Bureaux/ateliers/arcades de 60 à 650 m²

Grande hauteur et belle visibilité

Spacieuses cours arborées sur un campus mixte

Hôtel, fitness, école et autres services

Desserte logistique de plain-pied avec monte-charges de 4T

Dès CHF 200.-/m²/an, disponibilité immédiate

www.quartet.ch

SPG Intercity Geneva SA geneva.spgintercity.ch

Chloé du Paty de Clam 022 707 46 77 | chloe.dupaty@spgi.ch

À louer

Au cœur des
Charmilles
surfaces industrielles,
artisanales,
administratives &
commerces de
proximité

IN ASSOCIATION WITH
CUSHMAN &
WAKEFIELD

COMMERCE INTERNATIONAL

Genève, capitale mondiale des Chambres de commerce en juin 2023



Le 16 mars dernier, la CCIG a été désignée par un jury d'une centaine de votants représentant les instances de la Chambre de commerce internationale (ICC) et de la Fédération mondiale des Chambres de commerce, pour organiser le Congrès mondial des Chambres de commerce en juin 2023, qui fera suite à celui de 2021 à Dubai. Cette désignation constitue, dans le contexte actuel, une lueur d'espoir au bout du tunnel économique que nous traversons.

Un jury de 100 votants représentant la Chambre de commerce internationale et la Fédération mondiale des Chambres a tranché en faveur de Genève pour l'édition 2023. La CCIG était en compétition avec la Chambre de la Fédération de Russie et de celle de Stavanger (Norvège), qui avaient déployé des moyens considérables. À l'annonce de la victoire, son directeur général Vincent Subilia s'est dit ravi : « C'est le résultat d'efforts soutenus et de longue date de la part de la CCIG, avec l'appui de ses partenaires. En tant que capitale de la gouvernance mondiale, Genève offre un lieu opportun et approprié pour un dialogue multipartite ». Cet événement aura des retombées positives majeures pour le tissu économique genevois, et en particulier pour un secteur qui est aujourd'hui très lourdement affecté par la pandémie du COVID-19, celui de l'accueil. Ses acteurs (le centre de congrès de Palexpo, les hôteliers, les restaura-

teurs ou encore les chauffeurs de taxi) seront en effet les premiers bénéficiaires de la tenue de ce congrès.

Le jury a été séduit tant par le dossier solide, notamment au plan financier, que par les synergies envisagées avec la Genève internationale.

Un événement d'ampleur

Ce Congrès est rien moins que le plus grand rassemblement mondial des 12 000 Chambres de commerce réunies au sein de la Fédération mondiale des Chambres de commerce (WCF), entité rattachée à la Chambre de commerce internationale (ICC). Tous les deux ans, cet événement réunit 3000 délégués issus d'une centaine de pays, qu'il s'agisse de collaborateurs de Chambres de commerce, de chefs d'entreprise ou de décideurs politiques. Il alterne entre les continents pour assurer une participation diversifiée des milieux d'affaires du monde entier. Ce 13^e Congrès sera le quatrième sur sol européen, après ceux de Marseille en 1999, d'Istanbul en 2007 et de Turin en 2015.

Comme l'a expliqué le secrétaire général d'ICC, John WH Denton, « le Congrès mondial des Chambres est une occasion sans précédent pour les Chambres de commerce de collaborer sur des projets, d'échanger des stratégies innovantes et des solutions pionnières pour le secteur privé ». Le président de la WCF, Hamad Buamim, a pour sa part déclaré que « face à la montée du protectionnisme et du populisme, ce congrès renforcera les liens transnationaux entre les Chambres ».

Un thème adapté à Genève

La CCIG, qui croit fermement au pouvoir du commerce international comme moyen de parvenir à une coopération pacifique entre les nations, a choisi pour thème de ce congrès : « Prospérité partagée grâce au multilatéralisme ». Pour rappel, la Cité de Calvin compte sur son territoire la plus grande représentation des Nations Unies en dehors de New York, 37 organisations internationales et quelque 750 organisations non gouvernementales. Plus de 180 pays y ont une représentation diplomatique. À cela s'ajoute la présence d'un millier d'entreprises multinationales, dont 140 sont des acteurs majeurs.

Au-delà des statistiques, le plus important consiste dans le fait que la Genève internationale est une espèce de laboratoire dans lequel sont testées les nouvelles approches de la gouvernance mondiale, car la présence sur un territoire restreint de représentants de gouvernements, de la société civile et d'entreprises privées permet des synergies introuvables ailleurs. « Notre objectif pendant ce Congrès, dit Vincent Subilia, sera de mettre les délégués en contact avec ces diverses institutions et de porter le dialogue à un nouveau niveau. »

Enfin Didier Allaz, directeur du Bureau de Congrès de Genève, soutien actif de la CCIG dans la candidature, se dit « convaincu que l'environnement local jouera un rôle prépondérant pour générer des échanges de qualité qui serviront de fondation solide pour le futur. C'est ça l'Esprit de Genève. » ■

CONSULTATION

Réforme de la prévoyance professionnelle : la CCIG donne son avis

La CCIG a répondu à une consultation de l'Union Patronale Suisse sur le projet de réforme de la prévoyance professionnelle que le Conseil fédéral a présenté le 6 décembre 2019.

L'objectif de ce compromis est de permettre un abaissement du taux de conversion* tout en prévoyant des mesures d'atténuation, afin de maintenir les rentes assurées à leur niveau actuel. L'élément central de la proposition est la réduction du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0%.

D'autres mesures comprennent la simplification des taux de cotisation pour les bonifications de vieillesse, la réduction de la déduction de coordination** et l'introduction d'un supplément de rente financé solidairement pour une génération de transition. Dans sa réponse, la CCIG souligne que l'abaissement immédiat

du taux de conversion minimum à 6,0% constitue un pas dans la bonne direction. Elle soutient le fléchissement des bonifications de vieillesse qui vise à réduire les écarts dans le coût de l'emploi entre les différentes catégories d'âge et à favoriser le maintien des plus âgés dans le circuit économique.

Par ailleurs, la CCIG salue l'amélioration de l'assurance des personnes percevant des bas salaires grâce à la réduction de la déduction de coordination. Enfin, elle soutient l'introduction d'un supplément de rente, mais souligne que les mesures de financement ne devraient idéalement pas passer par une augmentation des cotisations sociales. ■

La prise de position complète peut être consultée sur le site de la CCIG, onglet Politique, sous « Consultations ».

* Taux qui s'applique au capital de vieillesse épargné dans sa caisse de pension pour calculer la rente annuelle.

** La déduction de coordination sert à déterminer le salaire assuré auprès de la caisse de pension. Celui-ci correspond à 7/8 de la rente annuelle AVS maximale et peut varier selon le règlement.

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux!

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ?

Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



Nouveau

Le Kenya à votre porte
4 vols directs par semaine
Genève — Nairobi



kenya-airways.com

COMMERCE INTERNATIONAL

L'Albanie, un destin croisé avec la Suisse

Depuis des décennies, les relations entre la Suisse et l'Albanie sont étroites. Ce pays balkanique est prioritaire pour la coopération au développement suisse, mais il devient une terre promise à des investissements intéressants.

Malgré ses ressources naturelles, l'Albanie demeure un pays en mutation, marqué par une longue période d'autoritarisme. Ses principales exportations se composent des produits agricoles. À l'inverse, les importations sont surtout les équipements mécaniques, les textiles, les produits manufacturés et chimiques, ainsi que les denrées alimentaires. L'adhésion de l'Albanie au Conseil de l'Europe en 1995 a permis un rapprochement avec l'Union européenne, sans toutefois que le pays n'ait jusqu'à ce jour été admis comme membre. En

revanche, la signature en 2006 d'un accord de stabilisation et d'association (ASA) a facilité les échanges.

Des échanges en progression constante

Les relations diplomatiques se concentrent surtout sur la coopération au développement et sur une collaboration dans les questions migratoires, mais les échanges commerciaux ont augmenté ces deux dernières décennies. On dénombre une trentaine d'entreprises suisses actives sur place, dont certaines grandes firmes. Par exemple, l'entreprise TAP (Trans Adriatic Pipeline AG) basée à Zoug construit actuellement un gazoduc transadriatique qui traverse le pays. La stratégie de la coopération suisse en Albanie 2018-2021, financée par la Direction du Développement et de la Coopération

(DDC) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), prévoit un budget annuel de 26 millions de francs. Elle se concentre sur la gouvernance démocratique; le développement économique et l'emploi; l'infrastructure urbaine et l'énergie; la santé. Sur place, l'Ambassade suisse organise des échanges réguliers avec la communauté d'affaires locale.

Une rencontre privilégiée

Le 29 avril prochain*, l'Ambassade d'Albanie en Suisse organise en partenariat avec la CCIG et la Chambre de commerce Suisse-Albanie un Market Focus sur le thème « Investir en Albanie ». Des représentants du gouvernement de Tirana, des agences nationales et des entreprises discuteront du contexte économique, mais aussi des opportunités et des projets d'investissement stratégique. ■

L'Empire du soleil levant brille toujours

Le Japon était au cœur du dernier Market Focus organisé à la CCIG avec JETRO Genève, une organisation gouvernementale nippone disposant d'un bureau à Genève afin de promouvoir son pays dans le monde.

En 2014, la Suisse a célébré 150 ans de relations diplomatiques officielles avec le Japon et un accord de libre-échange existe entre ces deux pays depuis 2009. Le Japon se place au 9^e rang des destinations des exportations genevoises, a en outre relevé Alexandra Rys, directrice communication de la CCIG. Comme l'a rappelé le directeur général de JETRO Genève Takashi Wada, c'est un poids lourd de l'économie, avec ses 126 millions d'habitants. La Suisse y exporte pour 3 milliards de francs, contre 4,1 en importation avec des forces surtout dans le médical et l'IT. Les points communs ne manquent pas, tant dans la ponctualité ou la rigueur de leurs habitants que des paysages.

Cinq raisons principales justifient d'investir sur ce marché: c'est un pays leader dans de multiples domaines, une économie « sophistiquée », un hub d'innovation, un ensemble de réseaux efficaces et une assurance de vie confortable. « Si vous rencontrez le succès au Japon, vous le trouverez partout ailleurs », a conclu Takashi Wada.

Des principes précieux

« Le Japon n'est pas un pays ordinaire », a relevé à son tour Charles Ochsner, avocat auprès de CH Projects Management Ltd, cabinet de conseil établi à Tokyo. Ses racines historiques et confessionnelles lui ont donné des principes



De gauche à droite, Duncan Sutherland (CEO de Twenty GreenSwiss), Takashi Wada (directeur général de JETRO-Genève), Charles Ochsner, (avocat auprès du CH Projects Management Ltd).

hiérarchiques et un respect des prédécesseurs, qui permettent de décoder la culture d'affaires. Comme le relève l'avocat, c'est d'ailleurs au Japon qu'est née la notion de « stakeholder », partie prenante, qui désigne les clients, les collaborateurs, l'administration fiscale et les actionnaires de l'entreprise, « dans cet ordre d'importance-là », précise Charles Ochsner. Son environnement plutôt limité l'a poussé à communiquer avec l'extérieur. Le boom industriel qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a prouvé sa résilience, qui l'a conduit à miser désormais sur la durabilité. Le système judiciaire n'intervient pas à outrance, mais la protection de l'employé est forte. « En fait, il suffit de connaître les règles du jeu et les respecter ». En termes de gestion, une présence locale s'impose: de la simple vente à distance ne fonctionne pas.

Duncan Sutherland, CEO de la start-up Twenty GreenSwiss, a ensuite témoigné de la réussite au Japon de son projet, qui vise au bien-être des animaux d'élevage au travers d'une alimentation naturelle. Le pays du Soleil levant offre donc de belles opportunités de croissance pour les entreprises innovantes. ■

INDUSTRIE

La crème de l'innovation

Le magazine « Le Monde de Demain »* diffusera début avril sur Léman Bleu sa 12^e émission, qui porte sur l'industrie des cosmétiques.

Cette émission comprendra l'interview en plateau d'Emmanuelle Engeli, directrice de Forêt Bleue, une PME genevoise qui produit

INDUSTRIE-GENÈVE.CH
#LE MONDE DE DEMAIN

des cosmétiques artisanaux. En raison de la pandémie, le reportage habituel sur le terrain n'a pu être tourné. Par ailleurs, au mois de mai, un best of des dernières émissions sera diffusé. ■

Pour voir la 11^e émission du « Monde de demain », qui porte sur la gestion des déchets: <https://tinyurl.com/lemondedemain11>



connect
groupe e

VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE POUR LES TABLEAUX ÉLECTRIQUES

Tableaux électriques
Infrastructures routières, ferroviaires et industrielles
Service de dépannage 24h/24, 7j/7

Groupe E Connect SA
Ch. du Pont-du-Centenaire 110 | Tél. 022 319 25 00
1228 Plan-les-Ouates | info@geconnect.ch

Route du Madelain 4 | Tél. 026 429 29 29
1753 Matran | info@geconnect.ch

www.groupe-e.ch

PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE

FORMATION

TV, radio : l'information professionnelle passe désormais partout !

Réseaux sociaux, presse écrite, internet et maintenant télé et radio, tous les moyens sont bons pour s'informer. Chaque tranche d'âge consomme l'information différemment. Message bien reçu pour le Service de l'information scolaire et professionnelle (SISP) : en ce début 2020, deux nouvelles collaborations avec les médias locaux viennent étoffer la palette des canaux de diffusion de l'information, sous l'égide de l'Association Cité des Métiers et de la Formation, à laquelle sont également associés les partenaires sociaux et l'Etat.



Médiatiser les métiers méconnus a un impact auprès des jeunes.

Jusqu'alors, le SISP touchait les adultes férus de presse écrite via ses articles dans La Tribune de Genève. Les jeunes, qui privilégient naturellement le web et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) pour s'informer, sont plutôt abonnés aux comptes de la Cité des métiers. « Grâce à cette collaboration avec One FM et Léman Bleu, nous allons atteindre de nouveaux publics, s'enthousiasme Damien Berthod, directeur du SISP à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle

et continue (OFPC). À raison de 20 vidéos et 40 capsules audio en 2020, nous souhaitons surtout faire évoluer l'image de la formation professionnelle, en montrant sa richesse et sa diversité mais aussi en mettant en lumière des aspects moins connus ou moins associés à l'apprentissage comme la mobilité ou la question du genre. »

La bonne santé de l'apprentissage

Si les capsules One FM permettront d'aborder des sujets touchant à l'actualité brûlante, comme les championnats de métiers, les portes ouvertes d'un Centre de formation professionnelle ou l'annonce d'un Zoom métiers consacré à un domaine particulier, la chaîne de télévision Léman Bleu réalisera quant à elle des magazines plus atemporels sur des thématiques en lien également avec la formation professionnelle. L'émission, diffusée

le mardi soir, mettra en avant des jeunes en formation, porteurs d'un message positif et attestant de la bonne santé de l'apprentissage. « C'est pour toutes ces raisons que nous avons baptisé notre projet "Le Génie des métiers" », souligne Damien Berthod.

« C'est l'occasion pour les jeunes en formation de partager leur passion, de faire découvrir un domaine de formation, d'évoquer des sujets de société comme les stéréotypes de genre ou de parler de nouveaux métiers comme les recycleurs en

milieu hospitalier », complète Damien Berthod. Le tout à une heure de grande écoute pour les télévores et avec la possibilité de retrouver le court-métrage sur le site Internet de la chaîne. On peut aussi télécharger le podcast de One FM si l'on a manqué la diffusion en direct de l'émission du mercredi à 11 h.

Autre avantage de ces nouveaux supports : en libre accès, ils pourront être utilisés par les enseignants lors des cours d'information et d'orientation scolaire et professionnelle du Cycle d'orientation ou être relayés aux parents et à leurs enfants lors d'événements ou de consultations à la Cité des métiers. ■

Retrouvez « Le Génie des Métiers »

- chaque mardi à 20h08 sur Léman Bleu : <https://tinyurl.com/legenedesmetiers-lemanbleu>
- le mercredi à 11h sur One FM : <https://tinyurl.com/legenedesmetiers-onefm>



Trois questions à Frank Sobczak, président de l'Association Cité des Métiers et de la Formation

Quels objectifs poursuit l'association en contribuant à ces nouvelles collaborations avec les médias locaux ?

La Cité des Métiers et de la Formation a pour mission de promouvoir l'ensemble des filières de formation et, bien entendu, la filière professionnelle qui a besoin de faire connaître tous ses atouts et ses nombreuses possibilités de progression. Certains métiers sont méconnus et d'autres ne retiennent malheureusement pas l'intérêt qu'ils méritent. Notre ambition est de communiquer le plus largement possible auprès des jeunes, de leurs parents et de tous les acteurs pouvant les aider dans leur choix de formation. Le partenariat avec les médias locaux est un choix de proximité qui donne beaucoup de légitimité et de sens à cette campagne.

Pourquoi est-il important de diversifier les moyens de promotion de la formation professionnelle ?

L'audiovisuel est incontournable d'une communication efficace. La diversification des supports, tels que les TV, radios locales et médias sociaux, nous permet de toucher un large public. Je tiens à préciser que la plupart des capsules vidéo sont conçues pour pouvoir être réutilisées lors d'autres événements et, bien sûr, lors de la prochaine Cité des Métiers et de la Formation qui se tiendra du 23 au 28 novembre 2021.

Quelle est la plus-value pour les entreprises ?

Une communication ancrée dans la réalité économique de notre canton et des entreprises genevoises permet de valoriser les entreprises formatrices, voire de susciter des vocations pour celles qui ne forment pas encore ! Pour le public, l'objectif est, bien entendu, le recrutement d'apprentis et d'apprenties, mais il est aussi d'informer le plus largement possible sur les possibilités de la formation professionnelle et la connaissance des métiers. Je tiens également à souligner que le pilotage de cette campagne par l'Association Cité des Métiers et de la Formation permet d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés par une collaboration tripartite chère à notre canton. Ceci a également permis son financement par la Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue (FFPC).



"BEAUTY LIES IN THE DETAILS OF THE GRANDEST STRUCTURES, AND THE FINEST."

ORAÏTO, CREATOR OF SHAPES, WEARS THE VACHERON CONSTANTIN PATRIMONY.

VACHERON CONSTANTIN | ONE OF NOT MANY.
GENÈVE

MOBILITÉ

Bientôt la redevance kilométrique ?

Le projet de mise en place d'une tarification de la mobilité (mobility pricing) fait son chemin à Berne: il s'agit potentiellement d'une refonte totale du financement des infrastructures de transports sur la base d'une redevance kilométrique. Où en est le projet et quelles sont les conséquences attendues pour la mobilité et les entreprises genevoises? Le point sur la question.



Les bouchons aux heures de pointe, une difficulté bientôt régulée par taxation ?

La tarification de la mobilité (mobility pricing) consiste à facturer un déplacement, que celui-ci soit entrepris en véhicule privé ou en transport public. Elle peut se décliner sous la forme de différents systèmes: péage urbain, taxes routières, redevance de passage, redevance kilométrique, etc. Cette thématique avait fait l'objet du dossier du CCIGinfo de juin 2017 (www.ccig.ch/publication/cciginfo) et elle ressurgit suite à la publication d'un rapport du DETEC* en décembre 2019 sur les avancées de ce projet porteur d'enjeux de taille. Londres, Stockholm et Oslo ont depuis plusieurs années mis en place des systèmes de péage

urbain afin de lutter contre les embouteillages. Le concept séduit à Berne, bien que le projet actuellement en discussion soit assez éloigné des exemples étrangers. Se profile en particulier l'idée d'une redevance kilométrique s'appliquant aux transports individuels motorisés privés et professionnels ainsi qu'aux transports publics sur tout le territoire national.

Les objectifs du projet

Le projet mis sur pied par le Conseil fédéral répond à trois objectifs principaux: la décongestion du trafic, le financement des infrastructures et la réduction de la pollution. D'ici à 2040, le transport de personnes

devrait augmenter de 25 % et celui des marchandises de 37 %. La tarification de la mobilité est par conséquent envisagée comme une solution pour décongestionner les infrastructures de transport, ce qui sous-entend une incitation à la réduction de la mobilité, en particulier aux heures de pointe dans les zones urbaines. Le deuxième enjeu est le financement des infrastructures, dont les sources devraient tarifier parallèlement au remplacement progressif du parc automobile par des véhicules à propulsion alternative. En effet, le coût des infrastructures est actuellement principalement supporté par les taxes sur le carburant et la redevance kilométrique permettrait de pallier cette perte fiscale progressive. Enfin, le troisième objectif vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution urbaine en diminuant le nombre de kilomètres parcourus et les embouteillages, importante source de pollution dans les agglomérations.

Les mesures proposées

La variante de tarification de la mobilité actuellement retenue par le Conseil fédéral est celle d'une redevance kilométrique différenciée par zone et par tranche horaire.

Concrètement, cette redevance s'appliquerait tant au transport individuel privé et professionnel que public et aurait pour but d'inciter à effectuer les déplacements urbains en dehors de heures de pointe. Le DETEC s'est basé sur le canton de

Zoug pour effectuer une modélisation ayant pour but d'estimer les résultats d'une telle mesure: pour les transports individuels motorisés, les tarifs estimés sont de 6 cts/km dans toute la Suisse et de 21 cts/km en zone urbaine durant les heures de pointe (7h-9h et 17h-19h). Les déplacements en zone urbaine en dehors de ces heures seraient gratuits. Le passage vers ce système de redevance kilométrique devrait produire une diminution de 2,8 % du nombre total de kilomètres parcourus et de 9 et 12 % aux heures de pointe. Les tarifs sont estimés selon le principe de compensation, ce qui signifie que cette nouvelle redevance devrait servir à couvrir les pertes fiscales liées à la taxe sur les carburants. Ainsi, la taxe sur les carburants (57 cts/litre), la vignette autoroutière et la taxe fédérale sur les véhicules devraient théoriquement être supprimées, mais quid des nouvelles taxes écologiques envisagées dans le cadre de la poli-

tique climatique? La répartition des coûts entre les utilisateurs serait toutefois bouleversée et certains utilisateurs seraient lésés, tandis que d'autres bénéficieraient de ce système (voir encadré). Reste à éclaircir la manière de définir les zones urbaines et confirmer les projections établies: des projets pilotes vont désormais être mis sur pied afin de tester l'efficacité réelle de ce système.

Quelles conséquences pour Genève et son économie ?

Les conséquences réelles d'un tel projet pour Genève et son économie sont difficiles à estimer, mais il semble essentiel d'émettre quelques réserves quant à une éventuelle application concrète. Il est possible qu'un tel système ait pour effet une fluidification du trafic urbain, ce qui pourrait être bénéfique à certains secteurs. Toutefois, le projet vise une limitation des déplacements globaux, ce

Qui seront les gagnants et les perdants ?

Dans l'hypothèse de la mise en place d'une redevance kilométrique, les cartes seraient rebattues et certains utilisateurs y gagneront, tandis que d'autres seront désavantagés. L'enjeu pour les ménages? Un maximum de 1 à 1,2 % du revenu brut de surcoût ou d'économie d'après le rapport du DETEC.

Les perdants seront avant tout les pendulaires habitant les zones périphériques et ne pouvant éviter les heures de pointe dans les zones urbaines en raison d'horaires de travail fixes.

À l'opposé, les bénéficiaires seront ceux qui ont la possibilité d'éviter les heures de pointe grâce à des horaires flexibles et dont le mode de vie implique peu de déplacements. Cet effet de redistribution risque d'être perçu comme étant antisocial et pourrait provoquer une levée de boucliers lors de sa présentation.

* Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

ESPACE TOURBILLON

PÉPINIÈRE INDUSTRIELLE SUR UNE GARE LOGISTIQUE

A VENDRE OU A LOUER A PLAN-LES-OUATES,

- _ Disponible dès juin 2020
- _ 95'000 m² de surfaces utiles divisibles de 200 à 20'000 m²
- _ Dédié à l'industrie, l'artisanat et les services



- _ Accessibilité: autoroute, tram, bus, Léman Express
- _ Pleine propriété pour les acquéreurs
- _ Possibilité d'acheter un bâtiment entier



qui pourrait induire une baisse des échanges économiques. De plus, certains des éléments que souhaite introduire la réforme existent déjà : les incitations à éviter les heures de pointe sont déjà fortes en raison du temps de trajet allongé et le principe de redevance kilométrique existe déjà de manière indirecte sous la forme de la taxe sur le carburant (utilisateur-payeur).

Dans le cas genevois, la zone urbaine comprendrait la quasi-totalité du territoire du canton et la mise en place d'un tel système nécessiterait une étroite coopération transfrontalière. En effet, les travailleurs frontaliers risquent dans le cas contraire de se voir infliger une double peine en continuant à payer des taxes « traditionnelles » en France et en s'acquittant de la redevance kilométrique à Genève. L'attractivité des entreprises ayant un large bassin de recrutement serait diminuée en raison de la hausse des coûts de déplacement pour les employés. En particulier, les secteurs astreints à des horaires inflexibles seraient les plus affectés en raison du surcoût aux heures de pointe. En revanche, les secteurs flexibles ayant la possibilité de favoriser le télétravail pourraient être bénéficiaires, de même que les entreprises actives dans les transports urbains comme les services de livraison, qui verraient leur fiabilité s'accroître. Il est par conséquent difficile de trancher en ce qui concerne l'impact pour les entreprises ; chacune d'entre elles sera affectée différemment en fonction d'une multitude de facteurs : déplacements effectués par ses employés, secteurs d'activité, localisation géographique, etc.

L'évolution du coût pour le transport de marchandises n'a, quant à lui, pas été évalué dans le rapport, mais les conséquences pour le secteur du transport routier devraient être moindres étant donné que les poids lourds sont déjà soumis à un

système similaire (redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations).

La question de la sécurité des données

L'application concrète d'un tel projet implique la capacité de mesurer la mobilité de chaque véhicule et de chaque voyageur. Cela nécessite la pose de balises GPS dans tous les véhicules et le suivi permanent des déplacements afin d'évaluer le montant dû par chaque utilisateur. Cela pose une multitude de questions en termes d'investissement et surtout en termes de sécurité des données. Les garanties de sécurité devront être solides afin de pouvoir établir la confiance nécessaire, car les enjeux sont très importants : le traçage permanent des déplacements ouvre par exemple la possibilité d'établir des profils de personnalité fiables pouvant se monnayer (très) cher. De quoi donner du grain à moudre aux pourfendeurs de la société de surveillance globale, rien ne semblant indiquer une méfiance particulière de la population, au regard de la facilité toujours croissante avec laquelle elle cède ses données personnelles aux services en ligne.

La Suisse pionnière ?

De nombreuses questions restent en suspens, mais dans l'hypothèse d'une disparition progressive des véhicules à énergie fossile, une réforme du financement des infrastructures apparaît comme indispensable à long terme. La forme que doit prendre cette réforme devra toutefois être débattue afin de trouver un équilibre face aux risques d'un tel système. L'alternative à une redevance kilométrique pourrait être un péage urbain, mais cette solution semble écartée en raison des effets négatifs constatés à l'étranger. Il se pourrait donc bien que la Suisse soit pionnière dans la mise en place d'un nouveau système qui sera, le temps le dira, érigé en modèle ou en exemple à ne pas suivre. ■

FORMATION

La CCIG informe et forme...



La CCIG lance une série de formations sous forme d'ateliers pratiques dans ses murs. Des modules aux méthodes et cibles différenciées, reflet de ses Membres et de l'économie locale. Certains ateliers sont déjà récurrents, d'autres sont appelés à le devenir s'ils rencontrent du succès.

Présentation de l'atelier « Négociations commerciales complexes ».

Pourquoi se former à la négociation ? Cela permet d'améliorer sa relation aux autres car, pour paraphraser Edgar Morin, nulle part on ne nous enseigne à nous comprendre les uns les autres. Le module de formation proposé à la CCIG permettra de combler cette lacune. La négociation est cet art majeur de la compréhension de l'autre pour mieux l'aborder, pour mieux envisager la satisfaction de ses intérêts et de ceux de la partie adverse. Et d'ailleurs, dès lors que l'on est projeté dans un échange de communication avec des intérêts en présence, on est dans une négociation. Que ces intérêts soient communs, divergents, différents, contradictoires, parfois conflictuels, conciliables et irréconciliables.

Dans quels contextes ce processus intervient-il ? Familial tout d'abord : entre conjoints pour le choix des vacances, du programme TV à visionner, avec ses enfants et – plus délicatement – avec ses adolescents. Professionnel ensuite : de

manière transverse, pyramidale et hiérarchique, en mode « projet », pour son entretien d'évaluation annuel ou pour une restructuration.

Les objets de négociation se retrouvent dans tous les domaines.

Exemples :

- **Climat** : pour réguler, ralentir le réchauffement climatique, aligner les Etats dans le respect des rejets en CO₂.
- **Commerce** : pour acheter un bien immobilier, une cuisine équipée, un véhicule ou tout bien important de consommation.
- **Géopolitique** : pour l'adhésion d'un Etat à l'Union européenne ou la sortie d'un autre et les conditions afférentes.
- **Juridique** : pour des clauses contractuelles, des amendements, des décrets ou des textes formels qui lient les humains.
- **Politique** : pour l'adhésion à un programme, à des idées, à des combats d'idées, à des idéaux.
- **Paix** : lorsque des vies sont en jeu et dans des échanges diplomatiques aux tribunes des Nations Unies
- **Prise d'otages** : pour ramener de la rationalité là où le drame peut survenir brutalement.

- **Ressources humaines** : pour recruter, faire monter en compétence, accompagner le développement de l'entreprise et parfois licencier.

Dans l'incertitude du monde actuel, la négociation requiert plus que jamais une prise de conscience et de distance dans les échanges. Mais comment ? Par les deux étapes suivantes : la préparation stratégique et la phase comportementale durant l'échange. Les cours académiques atteignent rapidement leur limite là où l'impact et l'acquisition d'une méthode accompagneront des prises de conscience. Les mises en situation seront faites progressivement avec des niveaux de difficulté croissants. Avec cette formation, le participant sera immergé durant deux journées et « débriefé » par des formateurs professionnels rompus à la négociation intégrative. Ces derniers repèreront les points forts et d'efforts, car « on ne naît pas bon négociateur, on le devient » ! Dans un premier temps, il s'agira de définir les objets à négocier, la zone d'accord possible, les valeurs à considérer. Tout ceci sera possible par une mise en situation qui permettra d'assembler et de comprendre ces notions fondamentales. ■

Les ateliers pratiques proposés à la CCIG

Réseautage

- *Le réseautage productif : comment rencontrer l'autre*
- *Convaincre ou persuader ? Améliorer l'impact de son langage non verbal (première partie) et Se faire comprendre de son interlocuteur (deuxième partie)*

Vente et négociation

- *Savoir attirer les meilleurs clients*
- *Négociations commerciales complexes*

En raison de l'état de nécessité décrété par la Confédération, les dates des ateliers sont à vérifier sur le site agenda.ccig.ch

Export

- *Origine préférentielle*
- *Carnets ATA*
- *Origine non préférentielle*
- *Crédits documentaires*
- *Incoterms 2020 : Nouveautés*

Divers

- *Apprendre à mettre la blockchain au service de son entreprise*



ET APRÈS ?

Pour votre entreprise...

l'occasion de faire un geste auquel vos collaborateurs seront sensibles

information
022 830 00 50



fsmo.ch
secours aux orphelins et aux enfants d'invalides

FISCALITÉ

Une Commission qui rapporte !

La Commission fiscale de la CCIG fait partie des commissions consultatives mises en place depuis de nombreuses années. Constituée d'experts reconnus dans leur domaine, elle est à même d'apporter des solutions aux problématiques rencontrées par les entreprises dans leurs activités.

Cette Commission se compose de Jean-Frédéric Maraia (Schellenberg Wittmer), actuel président de la Commission, Nicole Fragnière (Meyer Gillioz Dorsaz & Associés), André Tinguely (BfB Audit), Denis Berdoz (Baker McKenzie), Philippe Liniger (Groupe Pictet), Yves Cogne (Groupe Mirabaud) et Thierry Steininger (Maus Frères).

Sa raison d'être étant de jouer un rôle moteur dans l'évolution du droit fiscal fédéral et cantonal, la Commission élabore des proposi-

tions de modifications législatives qu'elle estime nécessaires. Par ailleurs, elle conseille la CCIG sur les projets fiscaux qui méritent d'être soutenus.

Ces dernières années, elle s'est penchée sur les sujets importants pour les PME genevoises et pour l'économie en général. Elle s'est notamment préoccupée du bouclier fiscal, de la réforme de l'imposition des entreprises, de la fiscalité immobilière, de la taxe professionnelle et de l'imposition selon la dépense.

Elle se réunit régulièrement et poursuit son travail de réflexion dans des domaines particulièrement importants, tels que l'imposition de la fortune, la valorisation des entreprises. Sans oublier d'autres sujets passionnants qui touchent directement les finances des entrepreneurs.



De gauche à droite, Jean-Frédéric Maraia (président), Nicole Fragnière, Denis Berdoz, André Tinguely, Yves Cogne (manquent Philippe Liniger et Thierry Steininger).

La CCIG est fière du travail accompli et remercie les membres de la Commission pour leur engage-

ment et le temps qu'ils consacrent à la défense des intérêts de l'économie. ■

CCIG

Du renfort au Département politique



Le 2 mars dernier, **Mohamed Atiek** a rejoint le Département politique de la CCIG. Lors de ses études de droit à l'Université de Genève, il a approfondi sa formation en droit fiscal notamment. Puis, entre 2016 et 2020 et en parallèle de ses études, il a exercé la fonction d'assistant parlementaire auprès du Groupe Libéral-Radical (PLR) au Grand Conseil de la République et canton de Genève. Mohamed Atiek apportera ses compétences politiques en étant en charge des campagnes de votation, ainsi que ses connaissances en droit fiscal en reprenant le dossier concernant la fiscalité.

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3700 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Mohamed Atiek, Karin Byland, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Alexandra Rys, Erik Simonin

Publicité:
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations:
publications@ccig.ch

imprimé en Suisse



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



AGENDA

En raison des restrictions liées au COVID-19, les événements de la CCIG sont sujets à être reportés, annulés ou maintenus en ligne. Merci de bien vouloir consulter le site : agenda.ccig.ch

Lundi 20 avril 2020 à 17 h

155^e Assemblée générale de la CCIG

L'Assemblée générale se tiendra en ligne, selon l'horaire prévu. Les votes auront lieu de manière électronique et sécurisée au moyen de la blockchain. Les Membres recevront la marche à suivre par courriel.

PARTENAIRES

PLATINE

SKYNIIGHT

OR

BCGE Groupe Mutuel Assurances Versicherungen Assicurazioni

CGN TGV Lyria GONET BANQUIERS 1845 175 ANS 2020

ARGENT

école-club MIGROS MEDIAONE CONTACT GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH GED - COEURS.IT devillard BeVisible SWISS

BRONZE

Allianz PROTECTAS PSS IT solutions SA BDO eu Business School generation easyJet P&G SWISS RISK CARE integrail Groupe BALESTRAFIC jti fert INSTITUTE FLORIMONT SIG TRUB

GONET 175 ANS 2020
BANQUIERS 1845

+12.19%
01.01.2019 - 31.12.2019
Performance du fonds

SEMI-INSTITUTIONAL GONET 30

Le bon cap pour vos investissements et votre prévoyance

Les performances passées ne sont pas une indication ni une garantie des performances actuelles ou futures, et les destinataires du présent document sont entièrement responsables de leurs investissements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée quant aux résultats futurs. Ce support n'est pas destiné à être distribué à ou utilisé par des personnes physiques ou des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou auraient leur domicile dans un lieu, Etat, pays ou juridiction dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Le prospectus et le contrat de fonds, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que les documents d'information clés pour l'investisseur, en langue française, sont disponibles gratuitement auprès de la Direction de Fonds du Lemania Pension Fund à savoir FundPartner Solutions, Route des Acacias 60, 1211 Genève 73. Les informations ou données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre, ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à d'autres instruments financiers. Le présent document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation d'achat d'instruments financiers. Les informations, avis et évaluations qu'il contient reflètent un jugement au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable. Aucune mesure n'a été prise pour s'assurer que les fonds auxquels fait référence le présent document sont adaptés à un investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de ses connaissances et de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation personnelle, professionnelle et financière, ou de recourir aux conseils spécifiques d'un professionnel de la branche. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document sont basés sur des taux issus des sources habituelles d'information financière et peuvent varier. La valeur de marché peut varier en raison de changements économiques, financiers ou politiques, de la durée de vie résiduelle, des conditions du marché, de la volatilité et de la solvabilité de l'émetteur ou de l'émetteur de référence. En outre, les taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur, le prix ou les revenus des titres ou des investissements liés et mentionnés dans le présent document. La reproduction intégrale ou partielle du présent document est interdite sans l'accord écrit de la banque Gonet & Cie SA, Genève.